

NOTICE RELATIVE A LA DECLARATION DES SALAIRES 2023

- 1 A cocher pour les affiliés qui n'ont pas occupé de personnel pour l'année 2023.
- 2 A renseigner :
Pour la LAA (Assurance-accident) par tous les affiliés ayant du personnel.
Pour la LPP (Prévoyance professionnelle) par les affiliés dont le personnel est soumis au 2^{ème} pilier pour l'année 2023 (salaire brut annuel égal ou supérieur à CHF 22'050.- soit CHF 1'837.50 mensuels pour toute activité égale ou supérieure à 3 mois).
- 3 A compléter dans le cas où les assurés ne figurent pas en pré-impression. Vous devez inscrire :
*** Le numéro AVS (numéro de sécurité sociale), ou à défaut, le nom, prénom et date de naissance**
- 4 Inscrire les mois d'entrée et de sortie de l'entreprise
- 5 Inscrire le montant des salaires bruts annuels (arrondi à l'unité supérieure) soumis à l'AVS.
- 6 Inscrire le montant des salaires bruts annuels soumis au chômage pour les salaires de CHF 0.- à CHF 148'200.-.
- 7 Inscrire le montant total des salaires bruts annuels.
- 8 Dater, timbrer et signer.

Remarques :

- Sous certaines conditions, les salaires n'excédant pas CHF 2'300.- par an et par employeur, sont exonérés des cotisations des charges sociale
- Pour les employés nés en 2006 et après, les salaires ne sont pas à déclarer pour l'année 2023
- Les personnes ayant atteint l'âge de la rente AVS et exerçant une activité lucrative, bénéficient d'une franchise de CHF 1'400.-par mois d'exonération de cotisations. Elles sont également exemptées de la cotisation chômage à compter du premier jour du mois qui suit leur anniversaire. **Inscrire le salaire une fois la franchise déduite.**

NODE

Rue de Malatrex 14
1201 Genève | Suisse
node1922.ch

Déclaration des salaires versés par l'employeur à son personnel

Numéro d'affilié/IDE

Période de déclaration

SI PAS DE PERSONNEL CETTE ANNEE → 1

Institution de prévoyance LPP:

si changement →

Assurance LAA:

si changement →

Liste des membres du personnel		Période d'activité				Salaires bruts				
		Année	Début		Fin		AVS/AI/APG	Assurance chômage	AF	Amat GE
NSS	Nom et prénom		Jour	Mois	Jour	Mois				
3	3						5	6	5	5

Montant total des salaires soumis/report 4

Certifié exact et conforme à la LAVS et aux dispositions d'application (cf mémorandum 2.01, www.ahv-iv.ch/p/2.01.f)

Date: 8 Timbre et signature: 8 7